



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Question écrite n° 51391

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les dysfonctionnements attendus de la sensible réduction des crédits d'État alloués à l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement. En effet, assurant, depuis plus de vingt années, la gestion du label et l'animation d'un réseau fort de soixante-cinq centres, répartis sur soixante et un départements et vingt-deux régions, l'UNCPIE se voit, en 2004, confrontée à l'amputation, pour moitié, des fonds qui étaient habituellement attribués par le ministère de l'écologie et du développement durable, et ce sans perspective aucune d'amélioration sur les exercices futurs. Considérant le caractère exceptionnel du travail accompli par les CPIE, mais aussi l'ambition des orientations adoptées par notre pays en faveur de la cause environnementale et du développement durable, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure celui-ci entend prévenir les effets néfastes d'un déséquilibre financier sur la qualité des prestations rendues par ces centres, pourtant en plein essor, tant sur le plan de la sensibilisation que sur celui de la préservation des espaces naturels.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le soutien apporté par son ministère à l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE). Elle est très consciente de l'apport de l'UNCPIE au réseau qu'elle anime sur l'ensemble du territoire et l'apprécie à sa juste et importante valeur. L'aide que le ministère de l'écologie et du développement durable lui apporte est constante, tant par la mise à disposition d'un agent de catégorie A depuis de nombreuses années que par l'attribution régulière de subventions. De 2001 à 2003, celles-ci ont été versées dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. La ministre de l'écologie et du développement durable rappelle que, tous apports confondus, le soutien de son département ministériel à l'UNCPIE s'est élevé en moyenne à 175 000 euros par an entre 1999 et 2003. En 2004, l'UNCPIE et le ministère de l'écologie et du développement durable ont convenu, suite à la préférence formulée par l'UNCPIE, de poursuivre leur partenariat sur la base d'un soutien annuel d'un montant total de 150 000 euros, comprenant la mise à disposition de l'agent. Ainsi, la baisse par rapport à l'année 2003 est de 22 % et non de moitié, ce qui n'a d'ailleurs été envisagé à aucun moment. Cette situation est justifiée par un contexte budgétaire bien connu de tous dont le ministère de l'écologie et du développement durable a tenu à épargner autant que possible les associations du secteur de l'environnement. Elle est également la conséquence de propositions d'actions moins intéressantes de la part de l'association et d'une évaluation de la convention précédente plaçant pour une année de transition dans ce partenariat. En outre, elle reflète la volonté du ministère de l'écologie et du développement durable d'accroître le soutien aux projets de terrain menés par des associations locales plutôt qu'aux structures centrales. Pour ce qui concerne le réseau des CPIE, en 2004, par l'intermédiaire des directions régionales de l'environnement, le ministère de l'écologie et du développement durable aura accordé globalement 660 000 euros de subventions de fonctionnement et d'investissement à 58 CPIE, ce qui représente une hausse non négligeable par rapport au montant total de 535 000 euros en 2003, et bien supérieur à la baisse du soutien à la

structure nationale. La ministre de l'écologie et du développement durable assure que ses services instruiront avec la plus grande attention les demandes de subventions que l'UNCPIE et les CPIE formuleront pour 2005, dès qu'elles leur parviendront.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51391

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9112

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6855